

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 22 MARS 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 22 MARS À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	<b>Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Dominique COLIN, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, Mme Lydia DESBOIS, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER</b>
<b><u>Absents excusés</u></b>	<b>Mme Sandrine DEMAYA donne pouvoir à Mme Martine COUET Mme Anne-Laure JODEAU BELOTTI donne pouvoir à M. Dominique COLIN Mme Julie STEPHAN donne pouvoir à Mme Nicole GUYON Mme EL KRIMI donne pouvoir à M. Miguel FIMIEZ</b>
<b><u>Absent non excusé</u></b>	<b>Néant</b>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>M. Fabien LECERF</b>

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 22 février 2022
- Désignation du secrétaire de séance

Intervention de M. Yannick GLOAGUEN, Président du club de football. M. GLOAGUEN présente le projet de fusion du club dont le nom serait « La Suze Roëzé Voivres football club ». Le but du regroupement est de former un club plus solide pour pouvoir prétendre à jouer au niveau régional. M. GLOAGUEN explique le souhait d'un rapprochement pour fusionner les énergies des membres bénévoles. Au niveau de Voivres, il y a 25 enfants concernés. Il s'agit de proposer du foot à tous les niveaux pour les jeunes, niveau départemental et régional (estimation de 350 adhérents l'année prochaine avec la fusion) et aussi d'agrémenter la commune d'un club sportif dont elle est dépourvue. Un projet de club est défini. Il passe par les valeurs convivialité, plaisir, respect, solidarité, engagement et éducation. Il manque l'équipement sur Voivres. Un demi-terrain synthétique est demandé avec un coût de 350 000 euros. Le club demande aussi une subvention pour fonctionner. La subvention du club de football attribuée par la commune est de 600 euros actuellement. Le club demande 4 000 euros par an. Le projet de fusion doit être déposé pour fin avril. M. GLOAGUEN explique que cela viendrait mettre de la pratique sportive sur le village. Le Club s'engage en retour à utiliser l'équipement en cas de retour positif du Conseil municipal.

Dominique COLIN intervient en disant qu'il se pose question sur l'identité car La Suze est très connu et pense que Roëzé et Voivres n'existent pas face à la renommée de La Suze. Le Président vise l'égalité des communes dans la pratique. Lydia DESBOIS

intervient pour préciser qu'il existe aussi la gym comme pratique sportive sur Voivres. M. GLOAGUEN précise que ce qu'il voulait dire c'était un club qui propose de la pratique aussi bien aux plus jeunes qu'aux plus grands.

L'équipement pourrait être utilisé par l'école et les enfants de la commune. Cyrille OLLIVIER ajoute qu'il faudra quand même faire attention aux dégradations.

Mme COUET résume « soit on augmente la participation de la commune au club de foot, soit il n'y a pas d'augmentation et Voivres n'apparaît plus dans le nom du club ».

Mme COUET ajoute que Voivres peut toujours fournir le minibus pour le transport des joueurs même si le nom de la commune n'apparaît plus. Au niveau finances, cela représente un budget conséquent pour une seule association. Les enfants de Voivres représentent 18 % des effectifs du club à l'heure actuelle. Cyrille OLLIVIER ajoute que l'idée est donc d'accueillir la pratique sur le territoire plus qu'un nom. Miguel FIMIEZ intervient pour dire qu'il faut de la réflexion sur le projet de la part du Conseil municipal.

Yannick GLOAGUEN précise qu'il ne veut pas de réponse immédiate. Il souhaite savoir si l'équipement pourra voir le jour d'ici 3, 4 ou 15 ans ou bien si cela ne pourra pas se faire du tout. Sylvie LE DRÉAU explique que le budget demandé est conséquent par rapport aux moyens de la commune. La réponse serait souhaitée pour mi-avril. Le Conseil municipal décide donc de créer un groupe de travail pour étudier les différentes alternatives possibles. Des pistes sont envisageables avec la plateforme multisports qui sera à l'étude prochainement. Sylvie LE DRÉAU, Cyrille OLLIVIER, Miguel FIMIEZ, Lydia DESBOIS, Fabien LECERF, Dominique COLIN, Martine COUET se proposent pour étudier cette demande de l'association du foot. La réunion est prévue le jeudi 31 mars à 17h30 à la salle communale.

### Ordre du jour

1. **Demande d'indemnisation de l'Edelweiss Café**
2. **Aide pour l'Ukraine**
3. **Modification délibération DETR/ DSIL 2022**
4. **Demande de subvention achat capteurs de CO<sup>2</sup>**
5. **Vote des taux des taxes communales 2022**
6. **Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022**
7. **Comptes rendus des commissions communales**
8. **Comptes rendus des commissions communautaires**
9. **Questions diverses**

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2022

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 22 février 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 2. Demande d'indemnisation pour l'Edelweiss Café

### Délibération DE01-22032022

Martine COUET rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil municipal et suite à la demande d'aide de l'EDELWEISS compte tenu des travaux, il a été proposé par le Conseil municipal de prendre François GRAVIER en contrat à durée déterminée pour travailler au service technique municipal. Après réflexion, Amandine CHATAILLIER et François GRAVIER ne souhaitent pas retenir cette proposition.

Nicole GUYON demande si l'exonération d'un mois de loyer compense la perte subie. Cyrille OLLIVIER et Martine COUET répondent que non, que cela leur apporte un geste supplémentaire.

Miguel FIMIEZ souhaite s'abstenir pour le vote car il n'a pas le chiffre d'affaire de leur commerce. Miguel FIMIEZ a discuté avec la gérante du multiservices. Il pense que ce n'est pas la solution de l'exonérer d'un loyer. Il veut étudier à court terme et à long terme comment apporter une aide à l'EDELWEISS et qu'il faut voir pour une meilleure communication de la part de la municipalité pour le commerce. Il veut trouver une solution qui va perdurer pour le commerce. Martine COUET ajoute que c'est le but de tout le Conseil. Cyrille OLLIVIER prend la parole pour expliquer à M. FIMIEZ que lors de la dernière réunion, Amandine CHATELLIER, gérante du multiservices, a précisé que ses finances n'étaient pas au beau fixe mais que cela tenait la route et que ce qu'elle demandait était un geste de la municipalité compte tenu des travaux d'assainissement et de voirie sur la commune qui la pénalisaient et non par rapport au contexte économique actuel. Miguel FIMIEZ dit qu'il n'était pas là au dernier Conseil, qu'il ne sait pas ce qui a été demandé. Nicole GUYON et Jérôme BELFORT lui précise qu'elle a demandé un geste du Conseil en exonérant son commerce d'un loyer. Cyrille OLLIVER ajoute qu'elle aimerait sûrement plus mais qu'au minimum un loyer était déjà bien pour elle. Mme COUET précise à M. FIMIEZ que l'aide déjà apportée s'élève à plus de 2 500,00 euros. Miguel FIMIEZ dit que ce n'est pas inscrit dans le compte rendu de la dernière réunion. Mme COUET lui précise que cela a été validé lors des Conseils municipaux antérieurs. Mme le Maire tient à dire également que l'aide proposée par la commune de prendre François en contrat aux services techniques était plus conséquente que l'exonération d'un loyer mensuel. Fabien LECERF ajoute que c'était un compromis équitable. Dominique COLIN explique à Miguel FIMIEZ que lors du dernier Conseil, Amandine CHATELLIER a évoqué que faire faire un bilan financier par le comptable n'était pas gratuit et qu'elle ne pourrait donc pas fournir de chiffres comme aurait voulu M. FIMIEZ.

Pour finir, Miguel FIMIEZ est d'accord pour l'exonération d'un loyer. Lydia DESBOIS ajoute qu'il faut rester ouvert en cas de besoin pour le commerce. Martine COUET

demande à Miguel FIMIEZ de lire les comptes rendus, que la demande d'Amandine a été inscrite au compte rendu ainsi que le montant de l'aide déjà apportée.

Sylvie LE DRÉAU prend la parole pour ajouter que l'aide communale pour soutenir les personnes en situation précaire passe par le CCAS qui est une commission communale à part. Sylvie LE DRÉAU dit également que la communication pour les commerçants et les associations est faite sur le site internet de la commune et également par l'intermédiaire du panneau d'informations situé devant la gare et que si les habitants de Voivres décident de ne pas utiliser les commerces de la commune, elle ne voit pas ce qui peut être fait de plus.

Miguel FIMIEZ ne comprend pas l'allusion de Sylvie LE DRÉAU sur le CCAS. Fabien LECERF pour rejoindre Sylvie LE DRÉAU interpelle Miguel FIMIEZ sur le fait qu'il a dit qu'il y avait des personnes dans le besoin c'est pour cela que le CCAS a été évoqué et que Sylvie LE DRÉAU voulait indiquer que c'était différent de la demande d'aide du multiservices. Miguel FIMIEZ dit que c'était « une parabole... » et qu'il faudrait écouter ce qui est dit. Pascal JOUSSE ajoute que tout le monde a écouté et compris pareil.

Martine COUET revient sur le sujet à l'ordre du jour et demande si le Conseil est favorable à l'exonération d'un loyer pour un montant de 361.69 euros pour l'EDELWEISS.

**Après délibération et vote à main levée, le Conseil municipal décide l'exonération d'un loyer pour l'EDELWEISS, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 3. Aide pour l'Ukraine

#### Délibération DE02-22032022

Les municipalités sont sollicitées pour venir en aide à l'Ukraine. Martine COUET propose une aide entre 1 500 et 2 000 euros. Pascal JOUSSE demande vers quoi irait cette aide. Martine COUET indique qu'elle serait pour les habitants qui subissent la guerre et les pays limitrophes de l'Ukraine qui accueillent les réfugiés. La commune propose bien évidemment le logement d'urgence en cas de besoin. Jérôme BELFORT demande à qui serait versée cette aide. Martine COUET lit le communiqué de presse reçu de l'Association des Maires de France. Le don financier sera versé auprès de la Protection civile. M. POURTOUT, l'un des responsables de la Protection civile a exprimé le fait qu'il manquait de bénévoles du lundi au vendredi de 14h à 18h. Les bénévoles peuvent se présenter 63 rue de la Juiverie à CHANGÉ pour aider à charger les palettes de cartons en partance pour l'Ukraine. Jérôme BELFORT pose la question de savoir s'il y a besoin d'autres dons en dehors d'argent. Martine COUET lui indique que les dons de vêtements ne sont plus récupérés mais que des habitants de Voivres sont venus en mairie pour déposer du matériel (duvets, médicaments, produits de toilette, protections hygiéniques, couches et lingettes).

Miguel FIMIEZ a la solution, « par humanisme, plutôt que de donner de l'argent à tort et à travers, il faut proposer le logement d'urgence de la commune. »

Dominique COLIN l'interpelle sur le terme « à tort et à travers... ». Martine COUET dit que le logement est limité à l'accueil de quatre personnes. Miguel FIMIEZ dit que des habitants de Voivres lui ont indiqué qu'ils pouvaient accueillir des réfugiés chez eux. Une communication a été lancée sur le site de la Préfecture pour recenser les offres et relayée par la mairie aux habitants sur le site de la commune, le 10 mars. Des personnes se sont fait connaître en mairie pour proposer un hébergement aux réfugiés. Miguel FIMIEZ précise que « la sociologie de Voivres est faite de retraités qui n'ont pas internet. »

D'après Miguel FIMIEZ, des voivrais vont avoir besoin d'aide par rapport à la situation actuelle.

**Après en avoir délibéré et vote à main levée, Le Conseil municipal, à 13 voix pour, Miguel FIMIEZ s'abstient pour lui-même et la procuration qu'il possède, décide d'attribuer une aide financière de 2 000 euros pour l'Ukraine.**

#### **4. Modification délibération DETR/DSIL 2022**

##### **Délibération DE03-22032022**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 le projet susceptible d'être éligible est :

##### **1 - Transfert d'un commerce épicerie bar snack dans une maison d'habitation existante place de l'église**

Suite aux dernières estimations faites par le Cabinet de maîtrise d'œuvre, le montant des travaux a évolué.

Lydia DESBOIS demande pourquoi le montant a changé. Martine COUET lui explique que c'est en partie dû à l'augmentation des coûts des matériaux et aussi à l'amélioration du logement à l'étage. Une terrasse a été ajoutée pour permettre aux gérants d'avoir une sortie sur l'extérieur.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	229 000,00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	229 000,00 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	

<b>TOTAL</b>	458 000,00 €
--------------	--------------

**Le Conseil municipal :**

- autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

#### **5. Demande de subvention achat capteurs de CO<sup>2</sup>**

##### **Délibération DE04-22032022**

Suite à l'achat de capteurs de CO<sup>2</sup>, Martine COUET propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention.

La facture des capteurs s'élève à 2 376,72 euros.

**Après délibération et vote à main levée, le Conseil municipal décide de demander une subvention pour l'achat de capteurs de CO<sup>2</sup>, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **6. Vote des taux des taxes communales 2022**

##### **Délibération DE05-22032022**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour les taxes locales de l'année 2022.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir les taux d'imposition comme l'année passée soit :**

Foncier bâti : 41,95% (dont taux départemental 20,72% et taux communal 21,23%)  
Foncier non bâti : 35,40%

#### **7. Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022**

##### **Délibération DE06-22032022**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de

l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

#### Budget principal :

Ets EIFFAGE :	Etat d'acompte n° 5 :	89 314,02 et 1 709,06 euros TTC(c/2151)
Ets EIFFAGE :	Etat d'acompte n° 7 :	177 677,90 et 8 740,28 euros TTC(c/2151)
Ets TEIXEIRA V :	Sous traitance Eiffage travaux bourg :	8 545,30 euros TTC et 3 386,40 TTC(c/2151)
Ets ID VERDE :	Sous traitance Eiffage travaux bourg :	40 315,00 euros TTC(c/2151)
Ets SPS PIERRE :	Mission coordination sécurité bourg :	205,20 euros TTC(c/2151)
Ets AGENCE 7 LIEUX :	Maitrise d'œuvre aménagement du bourg :	4 560,00 euros (c/2151)
Ets DCI :	Maitrise d'œuvre aménagement du bourg :	4 752,00 euros (c/2151)
Ets HRC :	Révision sur travaux :	7 703,18 euros (c/2151)
Ets SEDI :	Achat capteurs CO <sup>2</sup> :	2 376,72 euros (c/2188)

#### Budget multiservices :

Ets COMME 1 TRAIT : Avant-projet sommaire boulangerie : 4 440,00 euros (c/21318)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 13 voix pour et 2 contres, d'accepter le paiement des factures ci-dessus.**

### 8. Comptes-rendus des commissions communales

Néant

### 9. Comptes-rendus des commissions communautaires

Néant

### 10. Questions diverses

#### **Mot distribué anonymement dans une partie des boîtes aux lettres :**

Martine COUET et Fabien LECERF sont allés porter plainte à la gendarmerie pour propos diffamatoires.

Lydia DESBOIS informe qu'elle a fait un démenti lors de la dernière séance de gym afin de préciser que jamais Mme COUET n'a souhaité voir disparaître la gym.

Miguel FIMIEZ prend la parole pour ajouter que « par rapport à la démocratie, il n'aurait pas fallu porter plainte et laisser la personne venir s'expliquer. » Martine COUET lui rappelle que le courrier est anonyme et qu'il constitue un délit, et que fossé entre la violence verbale et la violence physique peut facilement être franchi.

Jérôme BELFORT intervient pour préciser qu'il y a une violence vis-à-vis des élus qui est inadmissible dans ce courrier. Miguel FIMIEZ dit qu'il n'y a pas de violence dans

le courrier puis ajoute qu'il ne l'a pas lu. L'ensemble des élus l'interpelle pour lui indiquer qu'il est difficile de débattre sur le sujet s'il n'a pas lu le contenu.

#### **Enquête publique HG Industries :**

Une enquête publique se déroule du 9 mars au 8 avril avec des permanences en mairie par la commissaire enquêteur désignée par la Préfecture. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un dépôt d'huiles minérales et de liquides de refroidissement usagés sur le site de l'entreprise impasse des Clottées ZA les Randonnays. Les permanences en mairie avec Mme Françoise COTTREL auront lieu :

Le mercredi 9 mars de 9h15 à 12h15

Le mardi 22 mars de 14h à 17h

Le vendredi 8 avril de 15h à 18h

Le Conseil municipal devra délibérer sur le sujet lors de la prochaine réunion prévue le 5 avril.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubrique « publications - consultations et enquêtes publiques - commune de VOIVRES-LÈS-LE-MANS »).

#### **Projet de territoire au niveau de la Communauté de communes du Val de Sarthe :**

Ce projet a été travaillé par un groupe d'élus et de personnel. Il a été présenté au Conseil communautaire et a été adopté à l'unanimité. Il devra également être proposé au vote des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Une personne de la Communauté de communes viendra présenter ce projet lors d'une prochaine réunion de Conseil à Voivres.

#### **Permanences pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril prochains :**

Un tableau circule pour que les élus s'inscrivent sur les créneaux proposés.

#### **Question de Miguel FIMIEZ sur l'activation du « Plan de secours » avec les travaux en cours :**

Miguel FIMIEZ indique que l'infirmière n'a pas pu accéder à son domicile quand il a eu la Covid à cause des travaux dans le bourg. Il indique qu'il n'y a pas eu de transmission du « plan de secours » à l'infirmière. D'après lui, deux autres personnes auraient eu ce problème. Jérôme BELFORT lui répond que les infirmières ne sont pas incluses dans le plan de secours. L'arrêté des travaux a été transmis aux pompiers et à la gendarmerie. Dominique COLIN s'étonne que Miguel FIMIEZ fasse remonter cette information 2 mois après. Martine COUET va en parler à la prochaine réunion de chantier.

Jérôme BELFORT et Dominique COLIN précise qu'il aurait fallu, pour le bien commun, indiquer plus tôt ces problèmes vis-à-vis des autres personnes qui auraient pu rencontrer ces difficultés.

Fabien LECERF précise que le plan de secours ne concerne que la gendarmerie et les pompiers. Jérôme BELFORT dit qu'il n'est pas normal qu'il y ait eu ces problèmes mais que les infirmières doivent suivre les déviations mises en place.



Miguel FIMIEZ indique également qu'il n'y a pas eu de communication pour les travaux du bourg auprès des habitants.

Pour conclure, Martine COUET lui répond qu'elle a fait du porte à porte, qu'elle a vu les gens concernés, qu'elle est présente sur la commune et à la mairie tous les jours et qu'elle fait du mieux possible.

**La séance est levée à 22h20.**

**La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 5 avril 2022.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 mars 2022 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>Mme Linda EL KRIMI</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
Absente excusée		Absente excusée	
<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
		Absente excusée	
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>	<b>Mme Julie STEPHAN</b>	
		Absente excusée	